

DELIBERATION CA100-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 22 septembre 2021

Objet de la délibération : Création hors vague du BUT "Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)" – Dossier d'intention – IUT

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 30 septembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

Le dépôt d'un dossier d'intention est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour, deux membres porteurs chacun d'une procuration ayant quitté la réunion en cours de séance sans laisser de procuration.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 4 octobre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 4 octobre 2021

Angers le 24 septembre 2021

Patrice MANGEARD, directeur

IUT Angers-Cholet
4, bd Lavoisier- BP
49016 ANGERS cedex

Suivi Alix BERTRAND
Tél. 02.44.68.87.23
Email direction.iut@univ-angers.fr

Objet : création d'un département Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

L'IUT Angers-Cholet fut créé en 1966 et est composé à ce jour de six départements. Cinq départements sont localisés à Angers alors que le département carrières sociales est situé à Cholet. Sur ce site délocalisé, nous proposons également deux licences professionnelles très attractives en alternance. L'une d'elle forme la jeunesse au management des PME/PMI. L'offre de formations dans le secteur tertiaire est très importante dans notre IUT. Ainsi nous avons un département GEA et un TC sur le site d'Angers et plusieurs licences professionnelles. L'IUT a au fil des décades développé une grande expertise dans le domaine du tertiaire tant en formation initiale qu'en alternance.

Ce projet de création d'un département GACO à Cholet est à l'intersection de nombreux besoins :

Le soutien du secteur économique

Le choletais est très actif et le chômage résiduel dans cette partie du Maine-et-Loire est de 5.4% pour le Choletais et 4.7% pour les Mauges. Si l'on ajoute les Mauges et le nord de la Vendée, ces territoires rassemblés ont un besoin très élevé en personnels qualifiés. Les professionnels sont à la recherche de cadres intermédiaires dans les domaines de la gestion, du commerce, de la logistique et des Ressources Humaines en particulier. GACO est à l'intersection de ces compétences. A titre d'exemple, l'agglomération choletaise a mis en place un forum pour proposer des offres d'emplois il y a quelques semaines. Au final, des postes restèrent non pourvus.

Les difficultés de recrutement de cadres intermédiaires sont particulièrement tendues. Le besoin pour le choletais de proposer des formations universitaires de qualité est prégnant.

Dans ce contexte, les élus choletais ont une démarche dynamique avec la mise en réseau d'entreprises au travers d'un modèle associatif original dans lequel notre IUT est acteur. Ce réseau choletais (voir lettre de soutien) constitue aussi un vivier de vacataires pour nos formations à vocation professionnelle.

Notre LP PME/PMI est installée depuis des années à Cholet et accueille chaque année une trentaine d'alternants. C'est dans cette continuité que GACO à Cholet intégrera l'apprentissage comme modalité d'enseignement.

Le soutien des élus choletais

Notre conseil d'IUT intègre naturellement des élus de Cholet. Nous avons une habitude de travail collaboratif depuis la création du site délocalisé à Cholet en 1995. Les élus choletais soutiennent ce projet d'ouverture (voir lettre de soutien) et participent à la mise en place de cette formation. Tout d'abord, en apportant un soutien financier pour recruter un personnel administratif (chargé de scolarité de la formation, relations entreprises pour l'alternance, accompagnement des étudiants). D'autre part, en mettant à la disposition de l'IUT des locaux additionnels pour accueillir la formation GACO. En rythme de croisière, ce seront 168 étudiants supplémentaires qui intégreront le site choletais d'ici 2025. Ce double soutien, plus la mise en place du réseau d'entreprises, constituent une aide considérable pour notre Institut.

Le besoin des lycéens

Bien que le taux de réussite au baccalauréat des lycéens du choletais et des Mauges soit excellent, cela ne se traduit pas par un afflux important vers les formations universitaires. Cholet est à une heure de distance d'Angers. A cette distance physique qui oblige à prendre un logement à Angers, s'ajoute une distance "financière". Le témoignage d'une responsable d'un lycée public choletais le formule ainsi : "*Beaucoup choisissent un BTS Choletais plutôt qu'une formation universitaire. Pourtant, de nombreux lycéens de terminale pourraient intégrer l'université*". L'IUT Angers-Cholet se propose donc d'aller à la rencontre de ces lycéens choletais. De mettre en place une première marche universitaire sur place. Ainsi les familles qui ne peuvent financer les études de leur enfant se voient offertes des opportunités de proximité.

Pourquoi GACO à Cholet ?

L'idée est de répondre aux besoins des entreprises comme des lycéens du territoire choletais. Mais il ne s'agit pas de mettre en concurrence Cholet avec les autres IUT de Nantes, la Roche sur Yon ou d'Angers.

Les besoins explicités ci-dessus renforcent le besoin d'un département tertiaire. GACO n'est pas présent dans notre académie. GACO à Morlaix en Bretagne est à 312km, Agen à 530 km et Paris à 300 km... Cholet est donc très bien situé et répond à un double besoin à la fois économique et académique.

Les données de parcourup sont éloquentes. En 2021, 80 lycéens des départements de Loire Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée avaient postulé pour GACO à Morlaix ; et pour Agen 52 dossiers. C'est-à-dire que GACO à Cholet qui aurait ouvert en septembre 2021 aurait déjà été en surbooking ! Mais surtout, combien de lycéens à proximité de Cholet, ont renoncé à une formation du tertiaire universitaire ?

Beaucoup de lycéens suivent un baccalauréat technologique dans le domaine du tertiaire. A titre d'exemple en 2021, TC à Angers disposait de 6367 vœux confirmés dont 2090 BTN et GEA de 4419 vœux confirmés dont 1224 BTN. Les taux de pression pour TC et GEA étaient cette année de 44.6 et 26.3 pour une capacité d'accueil de 140 places en TC et 162 en GEA.

La capacité d'attractivité de GACO à Cholet dans le contexte de notre académie, comme des éléments rassemblés, démontre qu'il sera simple de recruter. Nous avons donc un bon alignement entre la demande des entreprises et la motivation des lycéens.

Les présidents de l'association GACO France et le président de l'assemblée des chefs de département de GACO sont venus à Cholet début juillet. Cette réunion entre les élus, les représentants de GACO et notre IUT a permis d'affiner notre projet en termes

d'alternance, d'enseignement à distance et de choix des parcours (voir lettre de soutien).

Quelle offre de formation ?

La formation sera organisée en deux groupes de 28 étudiants en formation initiale en première année (BUT1). En deuxième année (BUT2), un groupe continuera en formation initiale et le second en apprentissage. La troisième année recopiera la deuxième année. Ce choix permet aux étudiants de BUT1 d'acquérir les compétences initiales pour envisager l'alternance. L'équipe pédagogique pourra également jauger de la motivation du jeune pour continuer en formation initiale ou en apprentissage.

Nous aurons donc en première année 56 étudiants et sur les trois ans 168 étudiants. Les étudiants titulaires d'un BTS pourront rejoindre la formation en cours de cursus. Le recrutement en première année sera à parité entre baccalauréats technologiques et généraux.

Les deux parcours retenus seront Management des fonctions supports et management commercial et marketing omnicanal. Ces deux parcours permettront des passerelles entre les départements TC et GEA pour les étudiants ainsi que pour les enseignants. Ils ont été choisis en fonction des besoins des entreprises qui souhaitent des professionnels alliant les compétences en gestion, achat, logistique, paie et commerce. Le besoin exprimé associe aussi l'international et une bonne connaissance des langues. Le BUT GACO est très bien outillé en termes de contenu de formation et d'expertises pour répondre à ces besoins. Les 30% d'adaptation locale offrent de la latitude pour moduler les contenus. Il est prévu de travailler avec l'association des entreprises choletaises pour discuter des contenus et des besoins lorsque la formation sera certaine d'ouvrir, probablement au printemps 2022.

GACO à distance

GACO a aussi été choisi pour son offre originale à distance pour les publics empêchés : sportif de haut niveau, salarié en formation continue, personne en réorientation professionnelle, personne à mobilité réduite et personne au rythme décalé (saisonnier, horaire de nuit, artiste).

Notre expérience fortement délicate du confinement a aussi démontré auprès d'un public à mobilité réduite l'intérêt de l'enseignement à distance. Notre IUT souhaite promouvoir une formation tertiaire pour ce public.

GACO à distance disposera de l'ensemble des enseignements à distance du BUT. Cholet sera le centre de formation chargé de la gestion de la scolarité de ces étudiants et le centre de regroupement pour les semaines d'évaluation et d'enseignement complémentaire. Il est à noter que Cholet est labellisé campus numérique et dispose ainsi d'un accompagnant pour les publics du campus numérique. Cet outil pourra aussi être utilisé pour l'accompagnement d'étudiants empêchés en difficultés.

GACO à distance sera mis en place à priori en septembre 2023. Nos collègues nantais travaillent sur un projet complémentaire à Chateaubriand situé à 100km de Cholet qui intégrera les deux autres parcours de la formation GACO. Ce partenariat permettra d'offrir GACO à distance au niveau de l'académie.

Il est à noter que Cholet a été élue trois fois "ville la plus sportive de France". GACO à distance est une solution pour concilier le sport professionnel et les études.

Les moyens nécessaires pour cette ouverture

A l'heure où ce document est rédigé, les moyens alloués par le Ministère à ce type de projet s'élèvent à 36 000€ à l'ouverture plus 2300€ par étudiant inscrit en formation initiale. Pour notre projet, la dotation pérenne s'élèverait à (56 étudiants en BUT1+56 étudiants en BUT 2 et 3) multiplié par 2300€. Soit 257 600€.

Ceci permet de recruter seulement trois enseignants... Les départements GACO en France ont un taux d'encadrement d'un ETP (192 h pour un MCF par exemple) pour 15 étudiants en moyenne. Pour ce projet, ce devrait être 11 ETP. Même si l'apprentissage offre des ressources, elles ne peuvent être la ressource principale. Par nature ces ressources sont fluctuantes d'année en année. Nous avons besoin de progresser collectivement sur cette question avant d'envisager la mise en œuvre de ce projet.

Conclusion :

L'IUT Angers-Cholet travaille de concert avec le milieu économique et en particulier avec le choletais sur ce projet d'ouverture du BUT GACO. Il permet le développement des territoires et propose une nouvelle formation sur ce site délocalisé. Cette offre de formation est bien en phase avec les politiques publiques actuelles de soutien à la ruralité. Il cherche à rapprocher l'IUT comme l'Université des territoires où la jeunesse reste trop éloignée d'Angers.

L'offre à distance rapproche de l'université les publics empêchés. Et c'est aussi une de nos missions. Ce projet participe aussi à un meilleur accès à l'université des jeunes lycéennes pour ces territoires qui demeure encore trop faible (1).

Philippe Campora

Président du Conseil de l'IUT Angers-Cholet

Patrice MANGÉARD

Directeur de l'IUT Angers-Cholet

(1) Extrait du dossier de candidature du campus connecté Choletais : "En 2015, l'ouverture d'un Lycée public à Beaupréau-en-Mauges avait suscité une forte crainte de voir baisser les effectifs des Lycées de Cholet. L'impact fut peu perceptible. En effet, cette ouverture a augmenté les intentions de poursuite d'études en Lycée général et technologique pour les élèves du secteur, en bonne partie pour les jeunes filles. En fin de Lycée, le taux de poursuite d'études supérieures est souvent en retrait comparé aux moyennes académiques et peut selon les années montrer une tendance à privilégier les filières courtes disponibles de proximité".